

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 septembre 2016

Date de convocation : 06 septembre 2016

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON,

Excusés (es): René BAYLE, William BIT-MIGNON, Claude BLANC

Absents(es) : Marie-Hélène MASSOLA

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 Marché ménage

Le marché en cours pour les prestations de ménage a été passé en 2009 avec l'entreprise EDEN.

Ce type de marché d'une durée de 3 ans ne peut être reconduit plus de 2 fois. Pour cette raison, une consultation auprès de plusieurs prestataires a été passée par l'intermédiaire du site des « **Affiches de Grenoble** ».

L'entreprise EDEN est à ce jour la moins-disante, une négociation est en cours pour préciser certaines prestations et pour justifier des augmentations du nouveau marché, globalement les prix n'ont pas subi d'augmentation significative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et charge le Maire de signer les pièces du marché.

3 Consultation population du « devenir » de la cure

Une consultation a été organisée auprès de la population pour connaître le souhait de la population pour la réhabilitation du bâtiment de la cure,

60 imprimés nous ont été retournés sur 240 distribués soit un taux de retour de 25 %

Les différentes propositions étaient notées de 1 à 8 suivant l'ordre de préférence.

Les choix de logements 2 ou 3 arrivent largement en tête (329 et 308 points) devant un local professionnel (137 points).

Des propositions intéressantes ont été suggérées et seront étudiées précisément.

4 CCAS Mise à zéro et transfert du solde du CCAS sur le budget général

Suite à la dissolution du CCAS par délibération en date du 22 décembre 2015, le percepteur nous a fait savoir qu'il y a lieu de faire valider par un vote du Conseil municipal le transfert des soldes du CCAS au budget général. Le montant de 4 393.75€ sera versé sur le budget général de la commune sur le compte 002

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition

5 Décision modificative N°1

Pour honorer la dépense prévue pour payer le compte du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales) il y a lieu de d'augmenter le compte 73 925 de **1063 euros**.

Cette somme sera prise sur le compte excédentaire 6161 (assurances)

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette décision modificative N° 1

6 Convention Vélo route de la Vallée de l'Isère

Le Département de l'Isère propose aux communes traversées par le projet de Vélo route une convention qui fixe les modalités d'intervention du Département de l'Isère sur le domaine public routier communal dans les domaines de réfection des couches de roulement et de signalisation.

Les voies concernées par cette convention est la piste cyclable le long de la voie ferrée et le chemin des Granges.

Cette convention est prévue pour une période de 10 ans reconductible.

Après en avoir pris connaissance le conseil municipal accepte les termes de cette convention et autorise le maire à signer la convention projetée.

7 Point sur les travaux accessibilité

Reste à faire :

- Cimetière : allées et seuils
- Mairie : porte d'entrée, escaliers extérieurs
- Salle des fêtes : Escaliers scène, portes toilettes
- Église, porte du SAS

8 Question diverses

- L'Assemblée générale de l'Alliance des Beaulieu de France a eu lieu les 11 et 12 septembre à Beaulieu dans l'Orne, seize Beaulieurains(es) ont fait le déplacement.
- Demande d'installation d'un camion pizza sur la contre allée de la RD 1092,